Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accusation de vol

Par Fille94

Bonjour
Je suis aidé ménagère je suis accuser de vol d'une bague et créole la cliente menvoye un SMS me disant le juillet jais voler en date du 9juin c bijoux donc je lui demande pk le 16&23juin je suis venue ne m'a rien dit en sachant j'ai déjà trouver sa cb des bijoux j'ai tjr mis de coter et la me répond c pas pareil et veut porter plainte je suis perdu je risque koi

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Qui est votre employeur ? Cette cliente ou bien une agence ?
Vous ne risquez rien si cette cliente n'a aucune preuve.

Par Fille94

Bonjour
Une agence mes mon patron ne me soutient pas veut je démissionne et essaye de tourner mes client contre moi

---
Par yapasdequoi

Vous pouvez aisément trouver un autre employeur plus respectueux, ou encore vous mettre à votre compte et vous faire payer en CESU.
L'accusation de vol n'est pas un motif pour vous licencier.
Mais ce n'est sans doute pas votre patron qui a demandé au client de vous accuser sans preuve.

Par Fille94

J'ai déjà trouver un autre poste mes je ne sais pas comment faire je risque quoi donc merci de votre reponse

---
Par yapasdequoi

S'il n'y a aucune preuve, et que vous n'avez rien volé, vous ne risquez rien.
Vous serez convoquée et vous donnerez votre version des faits.

Par Fille94

Merci bcp